

Procès-verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2020 à 18h30

Présents : Jacqueline LARTIGUE, Marie-Christine BALADE, Pascal BERNARD, Isabelle BERNARD, François AUDIGNON, Patrick ANDRE, Josiane GUILLON, Delphine LUMALE, Amandine WISNIEWSKY, Maxence PEYROU, Didier LAMBERT, Frédérique GALLITRE.

Absents :

Jean-Louis DOS SANTOS	-> procuration à Jacqueline LARTIGUE
Alain MICHEL (arrivée à 19h39)	-> procuration à Pascal BERNARD
Didier ROSEC	-> procuration à Didier LAMBERT

Le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2020 est approuvé à la majorité, s'abstiennent Frédérique GALLITRE, Didier LAMBERT, Didier ROSEC.

Secrétaire de séance : BERNARD Isabelle

Elections sénatoriales.

Le vote des sénateurs aura lieu en septembre.

La liste est constituée comme suit :

- Titulaires : Jacqueline LARTIGUE, Amandine WISNIEWSKY et Didier LAMBERT
- Suppléants : Maxence PEYROU, Josiane GUILLON, Isabelle BERNARD

Les 2 personnes les plus jeunes (Amandine WISNIEWSKY et Maxence PEYROU) ainsi que les 2 plus âgées (Didier LAMBERT et François AUDIGNON) assurent la régularité du vote (vote et dépouillement).

12 suffrages exprimés : 11 pour, 1 vote blanc.

Jacqueline LARTIGUE Précise que l'arrêté concernant la mise en catastrophe naturelle de la commune est arrivé ce vendredi et que les personnes concernées ont 10 jours pour se déclarer à leur assurance.

Indemnités du Maire et des adjoints.

Délibération afin d'accepter que les indemnités proposées pour le Maire soient inférieures au taux normal.

12 votes pour

Délibération afin d'accepter que les indemnités proposées pour les adjoints soient inférieures au taux normal.

12 votes pour

Indemnités du Maire.

Pour le Maire, elles s'élèvent à 38,56% au lieu de 51,6% de l'enveloppe soit un montant de 1 499,75€ au lieu de 2 006,93€ brut.

Pour les adjoints, elles s'élèvent à 16,1% au lieu de 19,8% de l'enveloppe soit un montant de 626,19€ au lieu de 770,10€ brut.

Sur l'enveloppe normalement prévue de 5 087,33€ Les indemnités du Maire et des adjoints s'élèvent donc à 4 004,51€ brut. Jacqueline Lartigue précise que sur son enveloppe, elle reversera 100€ à François AUDIGNON et fera voter une délégation à François AUDIGNON pour le suivi de la voirie communale.

- Didier Lambert fait remarquer que cette enveloppe est supérieure à ce qui se faisait dans l'ancien conseil et que l'indemnité doit couvrir une perte de revenu afin d'assurer leur fonction d'élu.
- Jacqueline LARTIGUE répond que l'Association des Maires de Gironde lui a précisé que l'enveloppe était de 5 087,33€, que les communes avoisinantes ont pris le taux maximum et que nous n'avons pas l'intention de travailler gratuitement.
- Didier LAMBERT répond que l'enveloppe est pratiquement doublée par rapport au dernier conseil municipal.
- Frédérique GALLITRE réitère son désaccord concernant le nombre d'adjoints.

- Pascal BERNARD rappelle qu'en 2014 le nombre d'adjoints était de 4.
- Isabelle BERNARD précise qu'au conseil municipal précédent Didier LAMBERT avait dit que nous ne devons pas nous appuyer sur ce qu'avait été fait pendant la mandature précédente.
- Didier LAMBERT et Frédérique GALLITRE contestent également le fait que Pascal et Isabelle BERNARD soient tous les 2 adjoints. Il trouve cela anormal.
- Pascal BERNARD répond que l'on ne s'enrichit pas et rappelle que dans la commune certains élus ont cumulé des indemnités avec celles de syndicats, comme celui de l'eau ou du syndicat du Ciron et en ayant également des responsabilités indemnisées à la communauté de commune.
- Frédérique GALLITRE précise qu'elle n'est pas contre ces indemnités mais elle demande qu'un bilan soit fait au bout d'un an et elle s'interroge sur la disponibilité de certaines personnes.
- Pascal BERNARD répond qu'elle peut venir à la mairie, qu'elle pourra constater de leur présence.
- Jacqueline LARTIGUE précise que les 4 adjoints font ce pour quoi ils ont été chargés et que beaucoup de travail a déjà été fait sur les 2 mois passés. Elle montre une liste importante de tâches que faisaient JP MERIC à la commune. Chacun a sa feuille de route et elle espère que les Beaulacais seront assez clairvoyants pour juger du travail accompli de l'équipe.
- Didier LAMBERT précise qu'en 2017 les élus avaient également des indemnités mais inférieures.
- Pascal BERNARD explique que Philippe COURBE avait alors précisé qu'elles servaient à compléter son salaire. Ce dernier avait également une indemnité pour la vice-présidence à la CDC et pour le syndicat de l'eau. Il y avait donc un cumul des indemnités, que c'était son droit puisqu'il a remplis ces fonctions. Il précise également à Didier LAMBERT qu'il a eu jusqu'à très récemment une indemnité pour sa vice-présidence au syndicat de l'eau qui a duré 6 ans et qu'à aucun moment il ne lui été demandé de la justifier ni de son travail. Pascal BERNARD ajoute que sa femme et lui-même cumulent le travail et les contraintes.
- Didier LAMBERT précise à Pascal BERNARD qu'il ne critique pas le fait de toucher 2 indemnités, mais le fait de cumuler les postes d'adjoints.
- Amandine WISNIEWSKY précise qu'étant complètement novice elle ne peut pas se présenter en tant qu'adjointe et qu'il est logique que des personnes qui ai l'expérience dans le village.
- Josiane GUILLON précise qu'avec son travail elle ne pouvait pas, non plus, prendre un poste d'adjoint.

Jacqueline LARTIGUE fait voter les indemnités.

Indemnités du Maire.

12 votes pour, 3 votes contre (Frédérique GALLITRE, Didier LAMBERT, Didier ROSEC).

Indemnités des adjoints.

12 votes pour, 3 votes contre (Frédérique GALLITRE, Didier LAMBERT, Didier ROSEC).

Désignation d'un élu référent PLU-I.

Cette personne ira aux réunions de la CDC

Maxence PEYROU se propose, il est élu à l'unanimité.

Jacqueline LARTIGUE précise que les désignations qui suivent auraient dû être votées en juin.

Désignation d'un élu SDEEG.

Une réunion a lieu une fois par an en décembre.

Alain MICHEL et François AUDIGNON se proposent, ils sont élus à l'unanimité.

Désignation d'un élu SICTOM (service public des déchets).

Delphine LUMALE et Frédérique GALLITRE se proposent, elles sont élues à l'unanimité.

Désignation d'un élu SIPHEM (Organisme que l'on consulte dans les démarches à faire pour les économies d'énergie).

Pascal BERNARD et Christine BALADE se proposent pour être titulaires, Amandine WISNIEWSKY suppléante. Ils sont élus à l'unanimité.

Comptes administratifs 2020

Pascal BERNARD présente le budget. Le vote se fait sur la présentation par chapitres, et qu'il a lieu tardivement à cause des mesures sanitaires liées au COVID et des élections. Les budgets se rapprochent des réalisations mais l'enveloppe globale ne sera pas forcément utilisée entièrement. Le budget 2020 est donc voté début juillet et non en mars comme d'habitude, 7 mois se seront donc déjà écoulés puisque la date finale de leur dépôt est le 31 juillet 2020.

Budget principal : la commune

Réponses faites par Jacqueline LARTIGUE et Pascal BERNARD

Questions : Frédérique GALITRE demande

Pourquoi le budget est fait en fonction du budget précédent et non des réalisations précédentes (Cpte 6288 divers services extérieurs, 8 000€ de budgété, 3 000€ de réalisé) ?

Les documents sont administratifs et ce sont ceux-là qu'il faut voter. Les budgets se rattachent à des réalisations mais ils peuvent effectivement faire apparaître des décalages. Pour faire les budgets, et comme il s'agit des premiers, Pascal BERNARD s'est basé sur le réalisé du 1^{er} semestre et a extrapolé pour le 2^{ème} semestre. Les budgets servent également à financer les déficits de la cantine, du gîte et à financer les investissements. (ex - 150 000€ prévu dans les investissements afin de rembourser pour 2021 un emprunt de 100 000€ fait en 2018 par la mandature précédente en attendant que les subventions soient reversées plus tard à la commune).

Comment sont réparties les charges avec le syndicat du Ciron ?

Une convention a été signée l'année dernière avec le syndicat du Ciron, et par laquelle tout est compris au prorata de l'usage (électricité, télécom ...). Le Syndicat du Ciron paye un loyer et les charges sont régularisées en fin d'année. Pour ce qui est de la box JVS, le système qui permet la gestion de la commune, ce serait multiplier les charges que de leur faire souscrire également ce même équipement et que cela doublerait les frais. Le syndicat envisage d'acheter un photocopieur, ce sera plus pratique pour eux. La convention est disponible sur le site, Pascal BERNARD propose de la transférer à Frédérique GALITRE.

Pascal BERNARD explique qu'il va falloir investir dans du matériel informatique (suite au départ du syndicat d'électrification) pour le logiciel qui sert à gérer la commune et le syndicat du Ciron. Ces derniers participeront à hauteur de 50% sur la facture (environ 4 000€ soit 2 000€). Le logiciel coûte environ 4 000€ par an (mises à jour diverses dont les données liées aux changements de taux, par exemple, support, formations ...)

A quoi correspondent les 31 000€ des indemnités ?

Cette somme correspond aux indemnités des premiers mois de l'année auxquels s'ajoutent les montants votés en début de conseil. Avec le COVID 19 et les élections, les adjoints n'étaient plus indemnisés depuis mi-mars, seule l'ancien Maire l'était. Une adjointe n'était également plus indemnisée depuis janvier puisqu'elle participait très peu aux conseils municipaux, elle a donc renoncé à son indemnité.

Les recettes et les dépenses doivent absolument être équilibrées. La plupart des recettes correspondent aux impôts et taxes. Les recettes d'investissements sont surtout des subventions.

Questions :

Josiane GUILLON demande pourquoi y a-t-il une augmentation importante du montant pour les bâtiments communaux 39 000€ budget précédent, 60 000€ cette année ?

Ce montant sert à équilibrer le budget lorsque les recettes sont plus importantes que les dépenses.

Frédérique GALITRE demande quels sont les travaux prévus pour les bâtiments communaux et pour les toitures ?

Les travaux prévus par l'ancienne mandature pour la mairie ne seront pas faits totalement. Seule la rénovation d'une partie de la mairie (appelée verrue) sera entreprise pour qu'elle s'intègre harmonieusement avec le reste. Cela permettra de disposer d'une salle de réunion supplémentaire utilisée tant par la mairie que par le syndicat du Ciron. Le budget sera d'environ 15 000€ qui serait pris sur cette enveloppe budgétaire.

Ces travaux seront entrepris dans le courant du 2^{ème} semestre afin d'éviter que le bâtiment ne se dégrade davantage avec l'hiver. Ces travaux seront faits sur la partie optionnelle des travaux prévus par l'ancienne

Vote du taux d'imposition 2020.

Ce vote aurait dû intervenir en juin. Jacqueline LARTIGUE précise qu'heureusement dans notre campagne nous avons annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation du taux car dans le cas contraire une augmentation n'aurait pas pu être votée puisque hors délai (date limite 3 juillet). Elle a eu l'information le 4 juillet. Les taux seront donc les mêmes que l'année précédente.

- Taxe d'habitation : 11,24
- Taxe foncière : 13,91
- Taxe foncière non bâti : 42,11
- Ce qui représente la somme d'environ 322 000€

La décision est votée à l'unanimité.

Subvention allouée à la commune au titre du F.D.A.E.C.

La transmission de l'information concernant cette subvention est arrivée également très tard. Elle doit être accompagnée de devis et de la délibération. Des réparations à hauteur de 9 647 € seront subventionnées avec une enveloppe fixe d'environ 7 000€. Elle concernera les réfections des toitures du gîte, de l'église, de l'école maternelle et le raccord PTT de la mairie. La commune aura donc à payer 2 647 €.

Elle est votée à l'unanimité.

Subvention allouée à la commune au titre de la D.S.E.C (dotation de solidarité pour les événements climatiques)

Elle concerne la déclaration de la facture d'Espuny pour les dégâts occasionnés à la base nautique, le dossier sera étudié par la DDTM qui accordera une subvention entre 30 à 80% sur la base de la facture fournie. Elle s'élevait à l'origine à 14 316 €, Mr Daurian, Président du syndicat d'eau et d'assainissement, en prend une partie en charge. Il reste donc à payer à la commune 11 280 € hors subvention.

Questions diverses :

Réponses faites par Jacqueline LARTIGUE

Pascal BERNARD demande si les conséquences de la reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune auraient un impact sur la décision du montant de la subvention ? Oui peut être

Maxence PEYROU concernant la prise en charge par l'assurance de la commune ? La compagnie d'assurance ne répond pas pour le moment, mais elle ne prend pas en charge les travaux sous la chaussée, il s'avère que dans le cas présent la route a été creusée par l'eau.

Et la prise en charge par la CDC ? La CDC ne gère que les parties recouvertes d'enrobage de la base nautique et cette partie-là n'en fait pas partie.

Jacqueline LARTIGUE avait également sollicité le syndicat du Ciron, ils n'utilisent pas cet espace pour accéder au Ciron, ces travaux ne les concerne donc pas. La DDTM a un délai de 2 mois à partir de la réception de la demande pour donner sa réponse. La zone a été grillagée et les travaux devaient être fait plus tard afin de ne pas déranger l'organisation de CAP33, mais la canalisation ayant été touchée, des fuites d'eaux sales peuvent être rejetées dans le Ciron entraînant une pollution, les travaux devenaient donc urgents.

La facture sera donc payée par la commune avant de recevoir les subventions. Les activités de CAP33, (tir à l'arc derrière les bâtiments du canoé – et le canoé) auront donc bien lieu sur la base nautique et non à Captieux, comme prévu initialement et communiqué lors du dernier conseil communautaire de la CDC, puisque la base nautique est désormais sécurisée.

Elle est votée à l'unanimité.

mandature pour éviter de refaire des études et appels d'offre. Une rencontre avec l'architecte est organisée la semaine suivante. Jacqueline LARTIGUE ajoute que la demande de subvention faite au FDAEC intègre la réparation de la toiture de la mairie, mais également le démoissage des toitures de l'école, la réparation de celle du gîte et de l'église.

Frédérique GALLITRE et Didier LAMBERT demandent ce qui sera engagé pour la fin d'année par rapport à notre projet ?

Les toitures, le renouvellement du matériel informatique de la mairie, le parking de l'école et le parking du stade (voirie), les DETR. Les 6 mois qui restent serviront à préparer les projets pour l'année prochaine, nous n'allons pas lancer d'investissements importants en 6 mois.

19h39 : Arrivée de d'Alain MICHEL.

Pour les recettes d'investissements, il faut noter que 14 027 € DETR et FDAEC 30 000€ de subvention sont assurées. Rétrocession d'une partie de la TVA, le montant de la FCTVA est de 42 000€ + 150 000€ de l'emprunt + 66 000€ de l'année dernière + les amortissements.

Dépenses de fonctionnement 975 863,97 €

12 votes pour, 3 absentions (Frédérique GALLITRE, Didier LAMBERT et Didier ROSEC).

Recettes de fonctionnement 858 564,00 €

Résultats reportés ou anticipés 117 299,97 €

12 votes pour, 3 absentions (Frédérique GALLITRE, Didier LAMBERT et Didier ROSEC).

Dépenses d'investissement 480 627 €

12 votes pour, 3 absentions (Frédérique GALLITRE, Didier LAMBERT et Didier ROSEC).

Recettes d'investissement..... 460 087,82€

Résultats reportés ou anticipés 20 539,18 €

12 votes pour, 3 absentions (Frédérique GALLITRE, Didier LAMBERT et Didier ROSEC).

Gîte de Bacourey

Cette année, durant la période de confinement, un manque à gagner important est à noter. L'UCPA qui le louait habituellement en juillet a annulé sa réservation. Il faut donc envisager un déficit de 30 000€ par rapport aux années antérieures et une subvention de la mairie du même montant pour équilibrer les comptes.

Maxence PEYROU demande si les années précédentes, le gîte faisait des bénéfices ?

Pascal BERNARD répond par l'affirmative depuis que les crédits ont été remboursés. Mais cette année à cause du COVID il sera déficitaire. Chaque année, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ 50 000€. Le bénéfice de 2019 a été de 2 782,72€

Dépenses de fonctionnement..... 52 130 €

13 votes pour, 3 absentions (Frédérique GALLITRE, Didier LAMBERT et Didier ROSEC).

Recettes de fonctionnement 49 347, 28€ (dont 30 000 euros de subvention de la Mairie)

Résultats reportés ou anticipés 2 782, 72€

13 votes pour, 3 absentions (Frédérique GALLITRE, Didier LAMBERT et Didier ROSEC).

Caisse des Ecoles

La plus grosse dépense est celle de l'alimentation. Ce budget est moins déficitaire que les années précédentes car la cantine a été fermée du 15 mars à fin juin. Cela a permis de limiter les pertes car un repas est vendu à un prix inférieur à son prix de revient. Certaines pertes correspondent également au non-paiement des repas par certaines familles.

Dépenses de fonctionnement..... 137 020 €

13 votes pour, 3 absentions (Frédérique GALLITRE, Didier LAMBERT et Didier ROSEC).

Recettes de fonctionnement 127 730,32 €

Résultats reportés ou anticipés 9 289,68 €

13 votes pour, 3 absentions (Frédérique GALLITRE, Didier LAMBERT et Didier ROSEC).

Didier LAMBERT demande s'il est prévu de renouveler le matériel de la cantine ?

Jacqueline LARTIGUE répond négativement et précise qu'un comparatif de fournisseurs concernant l'achat de denrées alimentaires est en cours. La commission cantine sera réunie pour décider du choix du fournisseur. Elle précise que son souhait est que Sébastien fasse de la vraie cuisine. La décision sera prise avant fin août pour qu'il puisse faire ses commandes. Pascal BERNARD précise que la DDTP a procédé à un contrôle des cuisines en décembre 2019 et que les aménagements devaient être fait dans les 2 mois. Grâce au COVID, les contrôleurs ne sont pas revenus mais les aménagements doivent être faits avant septembre sinon le risque de fermeture de la cantine est possible. Il s'agit du changement des sondes des frigos ainsi que la mise en place de rideaux pour isoler les zones froides. Ces aménagements sont donc en cours.

Lotissement de LAFUE-LURET

Elle concerne la mise vente de 6 terrains du côté de la barre de la fonderie. Le budget est reconduit à l'identique puisque rien n'a été fait cette année. Jacqueline LARTIGUE précisé que la nouvelle équipe poursuivra le projet, mais peut-être différemment. La vente des lots sera faite unitairement afin de disposer de fonds pour la suite. Les entrepreneurs qui avaient proposé des devis avant les élections et le confinement seront recontactés afin de laisser davantage de temps pour la relance du projet en 2021. L'objectif est de faire venir des familles sur la commune pour l'école. Il est prévu 220 000€ de vente et 100 000€ d'aménagement.

Dépenses & recettes de fonctionnement 115 986,43 €

Crédits d'investissement 17 271,43 €

Budget voté à l'unanimité.

Jacqueline LARTIGUE précise que les projets que nous avons prévus sont en attente afin d'être prudents. La situation liée au COVID rendant incertains les finances dans les mois à venir.

Pascal BERNARD remercie Véronique DELBOS et surtout Coralie CHIARRELI pour leur travail dans l'élaboration des budgets, également Corine LABAT pour celui du gîte. Il précise que ce budget a été validé par le trésorier public qui a apprécié de pouvoir travaillé en amont avec Jacqueline LARTIGUE et lui.

QUESTIONS DIVERSES

Jacqueline LARTIGUE informe le conseil que sur les 2 défibrillateurs de la commune, 1 ne fonctionne pas et l'autre à disparu, il ne reste que la boîte. Il va être fait rapidement l'étude pour l'achat ou la location de nouveaux défibrillateurs afin d'en installer 1 au stade, 1 au gîte, 1 à la mairie et 1 au foyer. C'est un vrai problème car des applications sur les téléphones précisent qu'il y a un défibrillateur sur la commune mais qu'aucun n'est réellement disponible.

Patrick ANDRE demande pour quelle raison Mr LASSALE du syndicat d'électrification a envoyé à l'ensemble des

conseillers municipaux sur leur boîte mails personnelles un courrier concernant son désaccord avec Jacqueline LARTIGU. Elle explique qu'elle lui a envoyé un mail pour obtenir diverses réponses auquel il n'a pas encore répondu. Elle n'a eu que des correspondances directes avec Philippe COURBE et Mr LASSALE et qu'elle n'a transmis aucune des adresses mails des conseillers. L'ensemble du conseil municipal se demande comment il a pu avoir les adresses mails personnelles des conseillers municipaux. La question reste sans réponse mais Patrick ANDRE rappelle qu'il existe des règles régissant l'utilisation de données personnelles (RGPD) et qu'il se réserve le droit de demander des explications et d'attaquer en justice.

Frédérique GALLITRE demande :

- 1- Quand auront lieu les prochaines commissions ? Pascal BERNARD précise que la prochaine commission PLUI est prévue mercredi prochain. Isabelle BERNARD précise qu'une commissions Communication est prévue avant fin août avant la parution du prochain bulletin prévu fin août, début septembre. Qu'une commission association sera prévue fin août pour le vote des subventions après avoir pris contact avec tous les présidents de club.
- 2- Concernant la « commission personnel », quelqu'un a-t-il été embauché pour l'été ? OUI pour parer aux départs en congés.
- 3- A quelle occasion la « commission personnel » va-t-elle se réunir ? Jacqueline LARTIGUE informe que cela ne devrait pas tarder, un problème devrait être réglé avant septembre car elle a toutes les difficultés pour travailler avec la DGS. Pascal BERNARD précise qu'il était élu dans la « commission personnel » dans le mandat précédent, qu'il y était abordé les évolutions de grades et que la fréquence des réunions étaient très limités. il y en a eu 2 en 3 ans.

Question du public :

Quel est le montant de l'endettement de la commune ?

Pascal BERNARD explique qu'il s'agit du reste à rembourser des emprunts divisés par les recettes de fonctionnement.

Soit : $508\,165,94 \text{ €} / 858\,564 * 100 = 60 \%$ (environ). Ces chiffres sont issus de la comptabilité.

Qu'en est-il de l'avancement de la fibre ?

C'est en cours, elle est installée dans les rues, les opérateurs vont contacter peu à peu les abonnés. Voir le site web GIRONDE HAUT MEGA.

Est-ce que la maire peut intervenir sur la réception TNT et peut-être passer par les sénateurs ?

La mairie peut remonter le problème, avec l'arrivée de la fibre le problème devra être résolu.

Jacqueline LARTIGUE remercie Mr PIETRYKA d'être venu au conseil municipal pour poser des questions plutôt que d'écouter les bruits qui courent. Elle invite toute personne à venir à la mairie se renseigner si besoin.

La copie du budget est donnée à Mr MAURICE

Frédérique GALLITRE demande ce qu'il en est des retours concernant le fichier d'alerte ?

Isabelle BERNARD répond qu'environ 80 personnes ont retourné le document, que toute personne désirant être informée en cas de problèmes comme ceux liés à l'eau, il est impératif de renvoyer le formulaire (la loi requière l'autorisation de chaque personne à travers le document). Une information auprès de la population via panneau Pocket et Facebook a été faite puisque la commune dispose désormais d'un compte Facebook.

Jacqueline LARTIGUE lève la séance.

